

*République française*  
*Département du Tarn*

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC  
Place Général de Gaulle - 81230 LACAUNE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
à LACAUNE**

---

**Séance du mercredi 16 février 2022**

**Nombre de membres en exercice : 20** L'an deux mille vingt-deux et le seize février, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel VIDAL.

**Présents : 16** **Sont présents** : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL

**Votants : 16**

**Secrétaire de séance :**

**Pouvoirs :**

**Suppléés :**

**Excusés** : Claude ANINAT, Jacques CALVET, Marie CASARES, Jim RONEZ

**Absents :**

---

**ADMINISTRATION ET COMPETENCES**

**1. Approbation des PV du 19 janvier 2022**

Monsieur le Président demande aux membres du Bureau si des modifications doivent être apportées au procès-verbal du 19 janvier 2022 qui a été envoyé au préalable.

Il demande ensuite de bien vouloir approuver le procès-verbal.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 16**

**Pour : 16**

**RESSOURCES HUMAINES**

**2. Convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation prévues à l'article R.511-13 du code de l'éducation**

Il est proposé aux membres du bureau d'autoriser le Président à signer toute convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation prévues à l'article R.511-13 du code de l'éducation. Cette convention est conclue entre l'établissement et la structure susceptible d'accueillir des élèves dans le cadre de mesures de responsabilisation après accord du conseil d'administration de l'établissement.

La mesure de responsabilisation a pour objectif de faire participer les élèves, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives.

Au cours de cette mesure, les élèves peuvent découvrir les activités de la structure d'accueil, assister ou participer à l'exécution d'une tâche.

Le contenu de la mesure de responsabilisation doit respecter la dignité de l'élève, ne pas l'exposer à un danger pour sa santé, et demeurer en adéquation avec son âge et ses capacités.

La mesure de responsabilisation est mise en place pour éviter un processus de déscolarisation tout en permettant à l'élève de témoigner de sa volonté de conduire une réflexion sur la portée de son acte tant à l'égard de la victime que de la communauté éducative. Cette mesure est destinée à aider l'élève à prendre conscience de ses potentialités et à favoriser un processus de responsabilisation.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 16**

**Pour : 16**

## **TOURISME / CULTURE / PATRIMOINE / COMMUNICATION**

### **3. Eclairage chemin de halage base des Bouldouïres**

A la demande de devis, trois entreprises ont répondu concernant l'éclairage le long du chemin de halage à la base des Bouldouïres et rejoignant à chaque extrémité l'éclairage des candélabres côté hôtel La plage et côté port.

	BOUYGUES	ENGIE	SLA
Prix de la prestation (€ HT)	36 159.40€	38 730€	48 016.30 €

Il est demandé au Bureau d'autoriser le Président à signer le devis le plus avantageux pour un montant de : 36 159.40 € HT.

Un devis pour un candélabre complémentaire au bout, au niveau de l'espace pêche a été demandé :

	BOUYGUES
Prix de la prestation (€ HT)	2 798€

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 16**

**Pour : 16**

### **4. Demande de subvention DETR – Projet de Byke Park**

Afin de varier les équipements de la base de loisirs des Bouldouïres et en complémentarité avec l'offre "vélo" qui existe sur le territoire, il est proposé d'installer un Bike Park permanent afin d'offrir ainsi aux utilisateurs, habitants du territoire et touristes, un parcours ludique et sportif accessible en VTT ou BMX. La zone se situe à l'entrée de la base de loisirs sur une partie de la parcelle AY 19 .

L'agencement paysager global de la zone sera pris en considération en sélectionnant des matériaux adaptés et en respectant les différents milieux naturels.

Le développement des aménagements VTT offre aux jeunes (et aux moins jeunes) des alternatives sportives modernes, ludiques qui encouragent les pratiques collectives et luttent ainsi contre la sédentarité.

DEPENSES	Montant HT
Descentes ludiques	16 170,00
Modules ludiques	15 390,00
Matériaux de finition	9 900,00
Parcours de trial/maniabilité	15 600,00
Pumptrack 2 - 3 parcours	93 500,00
Signalétique	8 900,00
Station de lavage + atelier de réparation	16 500,00
Tables de pique-nique	5 500,00
TOTAL DES DEPENSES	181 460,00

RECETTES	Montant HT	%
LEADER	60 000,00	33%
Etat - DETR	85 168,00	47%
CCMLMHL - Autofinancement	36 292,00	20%
TOTAL DES RECETTES	181 460,00	100%

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 16**

**Pour : 16**

## FINANCES ET MARCHES

### **5. Exonération du loyer de la maison de santé de Lacaune**

Le docteur Guivarch a informé la communauté de communes qu'à dater du 1er janvier 2022 elle n'exercera plus son activité de médecin au sein de la maison de santé de Lacaune. Conformément à la rubrique loyer du bail professionnel concernant la maison pluridisciplinaire de santé il est demandé d'accorder une remise de loyer à compter de cette date soit pour un cabinet médical 407 €/mois.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 16**

**Pour : 16**

### **6. Demande de subvention – GAEC de la Bouissounade**

Le GAEC de la Bouissounade – commune de Moulin Mage sollicite une subvention pour participer au salon de l'agriculture. Le GAEC va présenter une vache dans la catégorie bouchère qui répond au nom de « Norvège ». Le cout de l'opération est de 3 200 €. Le GAEC s'engage à présenter les calicots de la Communauté de Communes et à afficher son soutien. Le montant de la subvention proposé est de 1 000 €

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 16**

**Pour : 16**

### **7. Attribution des dossiers de fonds de concours**

Les dossiers de fonds de concours ci-dessous présentés par les communes sont complets, les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

Communes	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part cne	DETR	Département
LAMONTELARIE	Travaux aménagement et sécurisation base touristique Hameau de Rouquié	6 833,19 €	1 366,63 €	1 366,64 €	2 049,96 €	2 049,96 €
	Travaux entretien voirie plage Hameau de Rouquié	1 970,00 €	985,00 €	985,00 €		
MURAT	Achat camion Renault Truck	38 750,00 €	19 375,00 €	19 375,00 €		
	Construction fontaines	8 400,00 €	4 200,00 €	4 200,00 €		
BARRE	Hangar pour ateliers municipaux	166 493,49 €	16 649,34 €	49 948,05 €	49 948,05 €	49 948,05 €
Montant des FDC attribués			42 575,97 €			

Le fonds de concours de Barre annule et remplace celui voté lors du bureau du 27/04/2021.

Il est proposé au Bureau de valider ces plans de financement et d'attribuer les fonds de concours aux communes pour ces dossiers.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 16**

**Pour : 16**

## SERVICES A LA POPULATION

### 8. Dispositif prêt 1ere Clef

La Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc a la volonté d'accompagner le parcours résidentiel des ménages sur son territoire. A ce titre elle propose de participer au déploiement du prêt 1ère clef, qui vise à prendre en charge les intérêts d'une partie de la somme empruntée, pour les ménages ayant recours au préalable au Prêt à Taux Zéro de l'Etat.

Il est demandé au bureau d'autoriser la mise en place de ce dispositif :

- Au sein du territoire de la Communauté de Communes,
- Pour l'ensemble des projets immobiliers en favorisant l'acquisition et les travaux dans l'ancien
- Pour un montant d'intérêt à taux fixe définit avec les partenaires sur la base d'un capital emprunté dont le montant figure dans le tableau ci-après :

Nombres de personnes dans le ménage destinées à occuper le logement	Montant d'intervention	
	Acquisition d'un logement neuf/construction	Acquisition d'un ancien logement avec travaux
1 personne	10 000€	30 000€
2 personnes	20 000€	40 000€
3 personnes	30 000€	50 000€
4 personnes et +	40 000€	60 000€

Sur cette base sera élaboré la convention qui sera signée avec les établissements bancaires du territoire qui souhaiteraient être partenaires de la collectivité dans le cadre de ce dispositif.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 16**

**Pour : 16**

## OPAH

### 9. Chantier loisirs jeunes

Dans un contexte de crise sanitaire qui n'a pas épargné les jeunes, la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc a choisi de mettre au cœur de sa politique territoriale, la jeunesse.

Ainsi elle organise pour la première édition un chantier loisirs jeunes intercommunal pour l'été 2022 à destination de l'ensemble des jeunes, âgés de 12 à 17 ans, du territoire.

Cette opération peut être subventionner par la CAF et la MSA.

Il est proposé de solliciter ces deux organismes à hauteur du maximum qui peut l'être.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 16**

**Pour : 16**

### 10. Questions diverses

**Le Président  
Daniel VIDAL**

